



Procès-Verbal Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 3 Janvier 2022

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

QUESTIONNAIRE ANNUEL SAISON 2021/2022

Les corrigés des questionnaires annuels des arbitres de la saison dernière 2020/2021 sont dans la rubrique ARBITRAGE/Formation à l'arbitrage du site internet : <https://laurafoot.fff.fr/simple/corrige-du-questionnaire-annuel-ligue-2020-2021>

Le dernier questionnaire annuel des arbitres toutes catégories jeunes et séniors gérés par la CRA (candidats et pré-ligue compris) et des observateurs sera effectué sur un formulaire informatique **le dimanche 09 janvier 2022 de 19h30 à 21h30** (attention après 21h30 il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire). La semaine suivante, la liste des arbitres et des observateurs ayant réalisé celui-ci sera publié sur le site internet de la LAuRAFoot en rubrique arbitrage.

Questionnaire annuel informatique obligatoire N°2 dimanche 09 janvier 2022 de 19h30 à 21h30 en cliquant sur le lien suivant : [QUESTIONNAIRE ANNUEL N°2](#)

Une seule réponse possible pour chaque question. Si plusieurs questionnaires sont enregistrés par une même personne (le même jour ou des jours différents) c'est le premier questionnaire enregistré qui sera pris en compte. A la fin du questionnaire ne pas oublier de cliquer sur « ENVOYER » puis la mention « Votre réponse a bien été enregistrée » doit s'afficher pour signifier que votre questionnaire a bien été pris en compte et vous recevrez par mail sur l'adresse saisie les réponses que vous avez saisies (en cas de non réception, vérifiez les indésirables, spams ou courrier pêle-mêle).

Un questionnaire annuel pour les arbitres futsal est prévu en février, les dates seront Dimanche 6 Février 2022 de 19h30 à 21h30 et Vendredi 11 Février 2022 de 19h30 à 21h30.

MOIFICATIONS RASSEMBLEMENTS DE MI-SAISON

La présence au rassemblement de mi-saison de 9h à 17h donne droit au bonus formation dans les classements annuels. Les dotations seront distribuées à la fin de chacun de ces rassemblements.

En raison des conditions sanitaires actuelles :

Elite Régional et Groupe Espoirs FFF : **reporté à une date ultérieure**

Arbitres R1, R2 et R3 domiciliés dans les Districts de l'Ouest (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme) : **reporté à une date ultérieure.**

Arbitres R2 et R3 domiciliés dans les Districts de l'Est (Ain, Loire, Rhône, Drome-Ardèche, Isère, Savoie, Haute-Savoie Pays de Gex) : **reporté à une date ultérieure.**

Arbitres R1 domiciliés dans les Districts de l'Est (Ain, Loire, Rhône, Drome-Ardèche, Isère, Savoie, Haute-Savoie) : **reporté à une date ultérieure.**

Jeunes Arbitres de Ligue tous districts confondus : **reporté à une date ultérieure.**

Dimanche 30 Janvier 2022 de 9h à 17h à Tola Vologe : Assistants AAR1, AAR2 et AAR3 tous districts confondus (les plus éloignés pourront être hébergés la veille) (**maintenu à ce jour, horaires à confirmer**)

Dimanche 30 Janvier 2022 de 9h à 17h à Tola Vologe : Candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Candidats Arbitres de Ligue Seniors tous districts confondus (les plus éloignés pourront être hébergés la veille) (**maintenu à ce jour, horaires à confirmer**)

Nota : Les Jeunes arbitres pré-ligue ne sont pas convoqués aux rassemblements de mi-saison. Les candidats ligue qui seraient nommés entre temps arbitres de ligue sont toujours convoqués au rassemblement du 30 janvier et non au rassemblement de leur nouvelle catégorie. Le rassemblement des observateurs se fera en Visio à des dates communiquées ultérieurement.

MISE AJOUR DU PROTOCOLE DES COMPETITIONS REGIONALES

Vous trouverez ci-après le protocole de reprise des compétitions mis à jour au 6 janvier 2022, merci d'en prendre connaissance : <https://laurafoot.fff.fr/simple/protocole-des-competitions-regionales-et-departementales/>

PASS VACCINAL

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail Des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Nos peines :

Notre collègue Manuel DA CRUZ a eu la douleur de perdre sa maman et notre collègue Benjamin MOUSTIER a eu la douleur de perdre son papa.

La CRA leur adresse leurs sincères condoléances et les assure de tout leur soutien dans ces moments difficiles.

COUPE LAuRAFoot

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les prolongations sont supprimées : épreuve des tirs au but directement.

RAPPORT DISCIPLINE

Seuls les rapports pour exclusions et autres incidents sont obligatoires. Les rapports pour avertissements ne sont pas nécessaires.

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement.

RUBRIQUE DOCUMENTS DE PDO (ex Mon Compte FFF)

Les groupes d'observation hors groupe Espoirs FFF sont parus. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne se trouvent pas ou qui constatent une erreur doivent envoyer un mail au président de la CRA.

L'annuaire des officiels a été déposé dans cette rubrique. Ceux qui ne l'auraient pas peuvent le demander par mail au service compétitions.

TESTS PCR

Pour les personnes utilisant un test PCR au titre du pass sanitaire, pour être certain qu'il soit valide lors du contrôle, il est impératif que le **prélèvement soit effectué moins de 24h avant l'heure du coup d'envoi** ou du début de l'évènement concerné.

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

RAPPEL

Tout arbitre ayant une licence validée qui n'aurait aucune désignation lors d'une journée complète doit en informer son désignateur.

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 ✉ : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 ✉ : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 ✉ : mo.bouquerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	☎ 06 70 88 95 11 ✉ : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	☎ 06 29 06 73 15 ✉ : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	☎ 07 86 25 57 48 ✉ : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 ✉ : dacruzmanu@gmail.com

GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	☎ 06 76 54 91 25 ✉ : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 ✉ : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 ✉ : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 ✉ : jcvincent2607@gmail.com

Extrait de PV du Bureau Plénier du 20 septembre 2021

3/ Compétitions 2021/2022.

C/ Désignation des arbitres assistants en U18 et U20 :

Pour les championnats U18 R1 et U20 R2, la Ligue demande aux Districts de lui fournir des arbitres pour pouvoir assurer la désignation de 3 arbitres officiels sur chaque rencontre.

Toutefois, devant faire face à un manque d'arbitres conséquent, la question se pose de ne plus désigner d'arbitres assistants officiels dans l'une de ces compétitions.

- *Après réflexion, le Bureau Plénier décide, à titre provisoire et à l'unanimité, de remettre à disposition des Districts les arbitres assistants officiels désignés sur les rencontres du championnat U20 R2, soit un total de 36 arbitres.*
- *Les clubs devront donc fournir les arbitres assistants bénévoles.*

D/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :

Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.

Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).

Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.

Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- ***Matches entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.***
- ***Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.***
- ***Matches entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.***

VŒUX

Mairie de Brignais : Nous vous remercions pour vos vœux et nous vous transmettons les nôtres en retour.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT